

Construire une bibliothèque

ENTRETIEN AVEC GERALD GRUNBERG

Conservateur des bibliothèques, conseiller technique
auprès de la nouvelle bibliothèque d'Alexandrie

CAHIERS DE MÉDIOLOGIE : Conservateur des bibliothèques, en poste à la Bibliothèque nationale de France jusqu'en 1997, vous avez été dépêché par le ministère de la Culture pour être conseiller technique auprès de la direction générale du GOAL (General Organization for Alexandrina Library), l'établissement constructeur de la nouvelle bibliothèque d'Alexandrie.

GERALD GRUNBERG : Le projet de cette « Bibliotheca Alexandrina » est né en 1984 à l'initiative de l'Université d'Alexandrie. Cette idée, soutenue par le président Hosni Moubarak, a été prise en compte en 1986 par le comité exécutif de l'Unesco qui a mis en place les crédits pour une étude de faisabilité menée en 1987, ce qui a donné lieu à l'organisation d'un concours international d'architecture en 1989. Aujourd'hui... On dit que le président Moubarak souhaiterait que la Bibliotheca Alexandrina soit livrée au plus tard à l'automne 1999, afin de pouvoir l'inaugurer avant la prochaine élection présidentielle.

Faut-il voir là la preuve que les grandes bibliothèques sont encore « le fait du prince » comme elles l'ont été par le passé ?

C'est effectivement un fait assez bien établi depuis la décision sans précé-

dent de Ptolémée Soter, trois siècles avant notre ère, de travailler à sa gloire non par quelque haut fait d'armes mais par la création d'une grande institution vouée au savoir et à la mémoire. Il faudra toutefois attendre la Renaissance pour que se multiplient les discours de conseillers préconisant l'édification de riches bibliothèques, ce que nombre de princes et de rois reprendront à leur compte.

On retrouve très souvent dans l'histoire des grandes bibliothèques un couple conseiller-prince, ou roi, ou empereur, ou président. C'est une constante en France qu'illustrent bien les moments forts de l'histoire de la Bibliothèque nationale : la décision de François Mitterrand, inspirée dit-on par Jacques Attali, ne fait que reproduire celle qu'avait prise Napoléon III, en 1858, à la suite du rapport Mérimée. A lire les lettres de commande, on est d'ailleurs frappé par la similitude des termes employés. Cette bibliothèque qui ne s'était jamais appelée que royale, impériale ou nationale, la voilà même depuis peu affublée du nom d'un homme d'État, du moins pour désigner son nouveau bâtiment, ce qui, soit dit au passage, la distingue désormais assez fâcheusement de la plupart des autres bibliothèques nationales. Autre signe manifeste de personnalisation : la volonté de construire un grand et prestigieux bâtiment destiné, autant sinon plus que par sa fonction et son contenu, à frapper les esprits, à souligner d'un geste architectural fort et durable cette bonne action en faveur du patrimoine imprimé. Comme si la fragilité de ce dernier, son caractère volatile n'inspiraient qu'à demi confiance et que le béton et le verre fussent plus à même d'assurer la postérité tant désirée. Les grandes bibliothèques feront désormais partie, au même titre que Versailles, des circuits touristiques, à Paris comme à Alexandrie.

Les moins grandes aussi. On assiste au même phénomène en province : depuis une vingtaine d'années, il n'est plus de maire de ville grande ou moyenne qui ne veuille sa bibliothèque-médiathèque construite par un architecte de renom. Cela dit, il serait injuste et stupide de réduire la décision politique de construire une nouvelle bibliothèque à cette seule volonté de durée ou de gloire posthume. Mais, d'une certaine façon, les grandes et les petites bibliothèques, à l'exception des bibliothèques liées à l'institution scolaire et universitaire, sont toujours peu ou prou le fait du prince, pour la bonne raison que la demande sociale n'est jamais assez forte pour imposer une bibliothèque au détriment d'autres besoins paraissant plus urgents à satisfaire.

Les grandes bibliothèques ont-elles encore des liens structurels avec l'État-nation, le territoire et les communautés d'appartenance ? Ou bien sont-elles désormais nécessairement transnationales, pluriculturelles et multilingues, comme en témoigne-

rait l'aspiration de la Bibliotheca Alexandrina à être « un pont entre le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident » ?

Je ne vois pas en quoi les deux termes de la question s'opposent. Il y a dans toute bibliothèque une part d'enracinement et une part d'universel, de local et de mondial. Pour ce qui est des liens avec l'État-nation, le territoire et la communauté d'appartenance, ils n'ont peut-être jamais été aussi forts qu'aujourd'hui. Comment expliquer qu'à l'heure d'Internet, des réseaux, de la globalisation, on n'ait jamais autant construit de bibliothèques ? Des bibliothèques nationales pour restaurer ou entretenir la mémoire de la Nation, des bibliothèques publiques que l'on somme de témoigner de l'histoire de la collectivité en développant, parfois à grands frais, des fonds d'histoire locale, même dans les banlieues les plus anonymes. Qui plus est, ce phénomène s'observe dans le monde entier comme le montre Michel Melot dans *Nouvelles Alexandries*.

Le paradoxe n'est qu'apparent. Face à ce qui apparaît comme un risque de dilution de l'identité, les bibliothèques sont chargées d'organiser la résistance comme autant de points d'ancrage des identités locales. Donner accès au monde, oui, mais dans un espace d'appartenance culturelle qui offre assez de points de repère pour ne pas être submergé. Ce n'est pas un hasard si aux États-Unis et au Canada, où les discours de façade ne parlent que d'autoroutes de l'information, des budgets très importants ont été mis en place depuis 1994 pour développer et moderniser ces vieilles institutions que sont l'école et les bibliothèques comme lieux collectifs privilégiés d'accès aux réseaux. De leur côté, des bibliothèques françaises ont commencé à utiliser les possibilités offertes par Internet : forums, groupes de discussion, etc., pour développer des communautés d'intérêt liées à un territoire, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance autour de la bibliothèque.

Dans tous les cas, y compris pour les programmes de bibliothèque virtuelle, chaque collectivité y va de son projet identitaire, tantôt avec de claires visées hégémoniques, tantôt au contraire pour s'y opposer et tenter d'exister par soi-même. Le programme américain de numérisation du patrimoine documentaire s'appelle *American memories*, le programme français *Gallica*, etc. La compétition à laquelle nous assistons actuellement dans ce domaine constitue probablement l'autre raison de la modernisation des bibliothèques et des archives non seulement imprimées mais aussi audiovisuelles : pour faire exister sa langue, sa culture, son patrimoine sur les réseaux, pour conjurer les risques de domination culturelle et économique, encore faut-il des lieux où ce patrimoine sera collecté, conservé et traité pour être rendu non seulement transmissible dans le temps, mais aussi immédiatement commu-

nicable dans l'espace. Ces investissements lourds sont censés être rentabilisés puisqu'on nous annonce de toutes parts que les ayants droit, c'est-à-dire les détenteurs d'archives, seront demain les véritables maîtres du réseau.

Dans un pays comme l'Égypte, cet aspect est très sensible. La réalisation de la Bibliotheca Alexandrina fournit l'occasion d'un travail en profondeur de recouvrement du patrimoine national : collecte de copies auprès d'institutions étrangères mais aussi programmes de restauration et de mise en valeur de milliers de manuscrits arabes jusqu'à présent incommunicables, numérisation des archives historiques de l'organisme de gestion du canal de Suez, convention avec la radio-télévision égyptienne pour en être la bibliothèque de dépôt, etc. Cette bibliothèque entend assurément être une des principales vitrines du patrimoine documentaire égyptien.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque aujourd'hui : un lieu de conservation, de recherche, d'enseignement ou d'échanges ?

Chaque bibliothèque relève d'une catégorie, ce qui lui définit un certain nombre de missions et de fonctions que l'on peut ainsi toujours définir a minima. Par exemple, pour une bibliothèque nationale : collecte, conservation, signalement et communication de la production nationale. De fait, la nouvelle BNF est bien plus que cela. Quant aux bibliothèques publiques, l'énumération de leurs missions ressemble à un inventaire aussi fastidieux qu'un manifeste de l'Unesco. En outre, toute bibliothèque repose fondamentalement sur un projet politique et des particularismes locaux qui vont lui conférer une singularité plus ou moins prononcée. De telle sorte qu'il est impossible de répondre de manière univoque à votre question.

L'Alexandrina a été définie comme bibliothèque publique de recherche, définition hybride mais généreuse qui indique assez bien l'ambition du projet. La bibliothèque sera en même temps une bibliothèque pour la recherche, avec des pôles de spécialisation réservés aux chercheurs, et une bibliothèque encyclopédique de référence ouverte à tous, c'est-à-dire en fait à tous ceux qui ont des besoins documentaires. Ce sera aussi un lieu essentiel de conservation comme nous l'avons vu, un lieu de production et d'édition numériques, un lieu d'échanges cherchant à renouer avec les pratiques de l'antique bibliothèque-musée qui fit se rencontrer les savants de tout le monde méditerranéen, un lieu d'enseignement puisque l'Alexandrina hébergera une école supérieure de bibliothéconomie, un centre d'action culturelle organisé autour de plusieurs musées.

Mais une bibliothèque, est-ce encore un lieu, ou ne peut-elle plus se concevoir autrement qu'en terme de réseau ?

Une chose est la nécessité de penser soigneusement la place de la bibliothèque dans les réseaux dont elle n'est effectivement de plus en plus qu'un élément parmi beaucoup d'autres, autre chose serait de l'abolir comme lieu. Ce serait une grave bévue à laquelle poussent certains discours qui sont loin d'être désintéressés. Je pense à des propos nord-américains tenus sur notre nouvelle bibliothèque nationale. Il n'empêche que notre dispositif, qui se caractérise par une solide loi de dépôt légal et une bibliothèque rénovée, fait aujourd'hui surtout des envieux car c'est ainsi notre capacité à être présent sur les réseaux qui est désormais affirmée. Dès mars prochain, la BNF proposera sur Internet la plus importante bibliothèque francophone de textes et d'images disponible sur le réseau : environ cinquante mille titres et cent mille illustrations. Croit-on que cela eût été possible sans un lieu pour conserver les ouvrages et mettre en place les dispositifs techniques, sans des conservateurs pour réaliser ce programme, sans les lecteurs qui ont été consultés sur les choix à opérer ?

Au delà de cet aspect déjà évoqué, il en est d'autres qui ne sont pas moins importants. Le lieu bibliothèque, c'est la garantie pour chacun de pouvoir faire le tri entre information et savoir en étant aidé, si besoin est, par des bibliothécaires dont c'est le métier. C'est la possibilité, à tout moment, d'échapper au flux continu d'information pour prendre le temps de la réflexion appuyée sur des savoirs constitués, vérifiés, de se retourner vers des auteurs qui, pour n'être pas fréquemment convoqués dans les médias, n'en sont pas moins essentiels à notre compréhension du monde. La bibliothèque comme lieu est une gare de triage et le bibliothécaire, tour à tour un aiguilleur et un éboueur qui passe son temps à vider des poubelles. La gestion de l'oubli, c'est précisément ce qui manque sur les autoroutes de l'information où tous les chemins mènent indifféremment à Rome ou à Disneyland. Trop de renvois ne renvoient plus à rien. Seule la bibliothèque est encyclopédique au sens où nous l'entendons depuis le XVIII^e siècle, en termes de contenu comme d'organisation. C'est pourquoi l'espace clos de la bibliothèque, qui marque sa finitude, peut signifier son arrêt de mort si elle s'en tient là et ne complète pas résolument son offre par le recours aux réseaux ou au contraire devenir un atout inattendu, comme lieu spécifique de réception, de validation et d'organisation des données.

La bibliothèque comme lieu, c'est aussi une instance d'apprentissage qui répare, pour partie du moins, les inégalités d'accès au savoir et à l'information. C'est l'instrument dont se dote une collectivité pour entretenir les potentiels censés être acquis par tous à l'école.

Enfin, la bibliothèque est un lieu de pratiques sociales : lieu d'appartenance pour une communauté qui, en tant que tel, produit des échanges, de la culture, du savoir.

Peut-on discerner dans toutes ces options des politiques globales entre lesquelles les décideurs ont à choisir ? Quelle est la nature des choix, des engagements, des enjeux ? Qui sont les décideurs réels et comment ces différentes instances de décision s'agent-elles tout au long d'un projet comme celui de la Bibliotheca Alexandrina ?

Le triste sort fait aux bibliothèques dans les municipalités conquises par le Front national ou, dans un tout autre registre, les polémiques qui ont accompagné la réalisation de la nouvelle bibliothèque nationale, montrent assez que toute bibliothèque est un projet politique dans tous les sens du terme. Aux politiques, donc, de définir les grands choix : une bibliothèque pour quoi faire, pour qui ? La palette est vaste : de la collecte de la production nationale à l'absence totale de mission de conservation, comme la BPI, du service exclusif de la recherche à la lutte contre l'illettrisme dans les quartiers défavorisés, etc. Une même bibliothèque peut remplir des missions très différentes : c'est en général le cas des grandes bibliothèques publiques. Cela dit, pour ce qui est de la fonction documentaire, chaque bibliothèque est aujourd'hui amenée à se définir dans un réseau de complémentarités. La recherche, d'ailleurs vaine, de l'exhaustivité en un seul lieu n'étant plus de mise, il lui faut définir d'autant plus soigneusement sa politique documentaire. De manière générale, il revient aux bibliothécaires de proposer aux politiques les grandes orientations stratégiques de la nouvelle bibliothèque en tenant compte de la catégorie à laquelle elle appartient aussi bien que des particularismes locaux. Le risque est alors souvent de noyer le discours sous des considérations techniques que le bibliothécaire croit indispensables à sa démonstration mais qui agencent plus qu'autre chose.

L'histoire mouvementée de la création de la nouvelle BNF, ramassée finalement sur une décennie, fournira aux historiens le prétexte à d'innombrables dissertations sur les errances de la décision politique qui ont marqué cette réalisation soumise tout du long à d'insoutenables tensions. Mais au bout du compte, que constateront-ils ? D'abord, que les conservateurs n'ont pas été associés au choix architectural avec lequel ils ont dû ensuite composer, c'est indéniable, et il convient sans doute alors de parler de fait du prince. En revanche, en dépit des multiples expertises et contre-expertises auxquelles le projet a donné lieu, cette bibliothèque s'est faite, à peu de choses près, telle qu'elle avait été définie à l'issue des travaux menés durant les deux premières

années qui ont suivi le lancement du projet par le président de la République. Or ces travaux – concernant l’organisation de la nouvelle bibliothèque, la politique documentaire, les programmes de numérisation, l’ouverture à de nouveaux publics, etc. – avaient été largement inspirés par le groupe initial, composé notamment de bibliothécaires, mis en place en 1989. Non que les polémiques et expertises n’aient été sans effet sur le rythme des décisions mais les conséquences sur le contenu ont été finalement assez limitées.

Jusqu’à présent, la réalisation de la Bibliotheca Alexandrina suit un cours beaucoup plus linéaire. La définition en a été stabilisée par l’Unesco et l’Égypte, avec le concours de plusieurs bibliothécaires, dès l’organisation du concours international d’architecture. Plusieurs séminaires internationaux l’ont enrichie depuis, en particulier pour ce qui concerne la politique documentaire, sans modifier les orientations initiales.

Faut-il en déduire que la mémoire coûte de plus en plus cher aux communautés ?

Tout d’abord, une précision : l’hypothèse d’un coût de fonctionnement évalué à 100 millions de francs par an a été avancée, si je ne me trompe, par un journaliste qui l’a calculée en appliquant les ratios habituellement retenus en Europe, environ 10 % du budget d’investissement. Je ne suis pas sûr que cela vaille pour l’Égypte où les coûts salariaux sont bien moins élevés que dans nos pays. De toute façon, l’étude des coûts de fonctionnement est encore en cours. Cette rectification ne change rien sur le fond : oui, la mémoire coûte de plus en plus cher ! Elle est devenue, outre l’enjeu politique qu’elle a toujours été, un enjeu massivement industriel et économique. C’est pourquoi, au demeurant, elle peut aussi rapporter gros. Pour l’Égypte, dont une part importante du patrimoine se trouve dispersée dans les musées et bibliothèques à l’étranger par suite des avatars de l’histoire, il y a là un manque à gagner considérable que l’Alexandrina a pour partie mission de combler. D’où l’appel à la générosité des pays et institutions concernés : il ne s’agit pas de rendre les originaux mais au moins de restituer le contenu par la fourniture de copies.

Sur un plan plus général, je voudrais relativiser l’affirmation selon laquelle « l’ardente obligation patrimoniale » qui s’affirme dans les archives et les bibliothèques serait de plus en plus insupportable financièrement à la collectivité. Non pas en évoquant la traditionnelle comparaison avec le coût d’un kilomètre d’autoroute ou d’un sous-marin atomique, encore qu’il n’y ait là rien d’absurde, mais plutôt en posant quelques questions. Que sait-on du coût de fonctionnement de l’antique bibliothèque d’Alexandrie ? Chacun sait, en revanche, ce que cette institution a apporté au monde dans la plupart des sciences

et cet apport est définitivement inestimable. Plus proche de nous, qui peut estimer financièrement ce que représente la perte de pans entiers de notre mémoire par négligence ou parce que les techniques de conservation n'étaient pas disponibles ? Que l'on songe par exemple aux journaux du XIX^e siècle qui se détruisent inexorablement comme ceux que j'ai trouvés à Alexandrie (introuvables ailleurs parce qu'édités ici et d'un intérêt capital pour l'histoire des relations entre communautés juives et arabes). Combien de milliers d'heures de chercheurs pour reconstituer ces informations ? Nous assistons aujourd'hui à un renversement de tendance : il ne s'agit plus de courir après les dégâts du temps pour les réparer mais de les prévenir. Bref, plutôt prévenir que guérir. Il n'est pas sûr que, à la longue, il n'y ait là quelque substantielle économie.

Ces dépenses sont-elles toujours nécessaires ou pourrait-on réduire les coûts sans pour autant renoncer aux ambitions culturelles d'un projet ? L'orientation et le contenu des programmes sont-ils déterminés de fait par les investisseurs ?

On peut réduire les coûts de fonctionnement, ainsi que tentent de le faire aujourd'hui nombre de bibliothèques, de deux façons. D'une part en développant la réflexion et les actions déjà engagées en matière de partage des acquisitions et des dépenses de catalogage et de conservation. De telles stratégies de coopération, utilisant au mieux les possibilités offertes par la mise en réseau, émergent à l'échelle d'une région, voire d'un pays, et vont continuer à se développer. Encore faut-il que les bibliothèques soient équipées de systèmes d'information qui possèdent tous les standards de communication requis, d'où un investissement le plus souvent nécessaire au préalable.

D'autre part, il est certain que les bibliothécaires sont encore peu familiarisés avec le minimum de notions de gestion analytique qui leur permettraient de mieux contrôler les coûts de revient réels de la bibliothèque et, par là même, de les maîtriser à la baisse. C'est particulièrement vrai en France où la confusion entre l'idée de service public et celle de gratuité conduit trop souvent à une certaine insouciance quant aux montants exacts des dépenses publiques. Il y a donc une évolution des mentalités à opérer et une formation à dispenser au bibliothécaire-chef d'entreprise. Pour être complet, j'ai envie d'ajouter qu'il faudrait sans doute réfléchir à une évolution des statuts des bibliothèques vers plus d'autonomie financière, de façon à davantage responsabiliser les bibliothécaires. Je songe par exemple à ce qui se passe au Canada : chaque directeur de bibliothèque doit proposer à un conseil d'administration un plan triennal d'objectifs sur lesquels il s'engage personnellement, à la suite de quoi il est évalué sur ses résultats.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, le problème se pose assez différemment. Il me semble que lorsque débute la réalisation, la messe est déjà dite. En général cette phase a été précédée d'une période d'âpres discussions entre bibliothécaires et décideurs, qui s'achève presque toujours par une réduction sensible des ambitions et des budgets demandés par les bibliothécaires. Ce fut le cas pour la BNF après deux ans de discussions : la demande était de neuf milliards de francs, le budget accordé fut de sept, le poste le plus rogné étant celui du réseau. On pourrait dire en somme que tout projet de bibliothèque est ramené à un moment donné dans la sphère de son possible, parfois même assez douloureusement.

Reste la question du bâtiment. Pourquoi ne pas imaginer des bâtiments moins chers, moins beaux, mais tout aussi fonctionnels ? En fait, on sait déjà ce que donne cette politique après quelques années : paysages urbains insipides, lassitude des habitants et désintérêt progressif. Une politique architecturale ambitieuse se mesure sur la durée et se révèle alors payante. J'évoquais en souriant le fait que la bibliothèque devient aussi, en tant que monument, un argument touristique, mais au fond, je crois que ce serait une erreur que de faire la fine bouche à ce sujet.

Si le gouvernement égyptien sollicite à nouveau la solidarité internationale, aura-t-il plus intérêt à se tourner vers l'Occident ou vers les pays arabes ?

Cette question m'évoque irrésistiblement un débat très en vogue en ce moment en Égypte sur le thème : qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, les chrétiens ou les arabes ? L'Égypte reste le cœur du monde arabe qu'elle continuera de solliciter, tout comme elle sollicitera l'Occident qui a toutes les raisons de soutenir ce projet : non seulement parce que ses musées et ses bibliothèques doivent beaucoup à l'Égypte, mais aussi parce qu'investir dans l'Alexandrina, c'est investir contre l'ignorance et le fanatisme.

Où en est l'informatisation d'Alexandrina et quels sont les enjeux de ce programme pour la recherche, la culture et l'économie françaises ?

L'enjeu que représente le système d'information pour l'Alexandrina est particulièrement important et se situe bien au-delà du désir de modernité et des effets d'annonce qui accompagnent le projet. Cette bibliothèque sera en effet largement jugée sur ses capacités à communiquer avec le reste du monde. Elle devra non seulement mettre en ligne ses richesses, et ce avec la responsabilité d'être la première bibliothèque du monde arabe à alimenter ainsi ré-

solument les réseaux, mais aussi être à même de recevoir tout type de données : textes, images et sons, pour en faire bénéficier ses utilisateurs. Telle est en effet une de ses missions essentielles pour l'Égypte et cette région du monde où l'Alexandrina sera la première bibliothèque à offrir ces services à une telle échelle. Mission d'autant plus importante qu'à ses débuts au moins la bibliothèque ne pourra compter sur ses seules ressources pour satisfaire les lecteurs d'un certain niveau : elle n'offrira que 200 000 ouvrages à l'ouverture.

C'est dire que l'expression *système d'information* est particulièrement bien adaptée lorsqu'on parle de l'informatisation de l'Alexandrina. Plus qu'un système classique de gestion des principales fonctions de la bibliothèque, les technologies mises en place dans la bibliothèque d'Alexandrie seront aussi et surtout un outil de production et de gestion des données numériques. A cet égard, le système retenu constitue une nouvelle étape pour les systèmes de bibliothèque.

Pour la France, l'enjeu que représente la réalisation du système d'information est autant culturel qu'économique. Culturel car il y va de la présence du français dans le système d'interrogation de la bibliothèque, et par voie de conséquence de la valorisation, sur place et surtout à distance, des fonds en français constitués avec régularité depuis 1995. La francophonie à Alexandrie est plus qu'un souvenir : 30 % des personnels de la bibliothèque parlent notre langue. La décision a été prise récemment de construire une nouvelle université francophone en Égypte ; des entreprises françaises réalisent de grands travaux tels le métro. Bref, on assiste à un regain de la francophonie dans ce pays et l'Alexandrina doit en être un des lieux d'expression.

Alexandrina va offrir une vitrine à forte visibilité mondiale du fait du caractère international du projet et de la médiatisation dont il sera l'objet. Le marché qui se dessine en arrière-plan est particulièrement important. Citons dans le désordre les projets de bibliothèque à Beyrouth, Sarajevo, Athènes, au Maroc, en Tunisie, dans les pays baltes, à Moscou, à Riad, etc. Quant aux projets d'archives audiovisuelles, ils sont encore plus nombreux car, dans ce domaine, la prise de conscience patrimoniale est évidemment très récente.

Malgré leur propre politique de numérisation et de mise en réseau, des institutions comme la BNF et l'Alexandrina ont-elles quelque chose à redouter des bibliothèques virtuelles qui n'existent que sur Internet et ne dépendent d'aucun site institutionnel ?

Franchement, je ne crois pas. Les bibliothèques virtuelles, qui n'ont comme instance d'authentification que la bonne volonté de particuliers, sont des entreprises peut-être sympathiques mais qui ne peuvent rivaliser avec les bi-

bibliothèques et leur cortège de précautions scientifiques et méthodologiques qui caractérise le choix d'une édition et d'un appareil critique, le soin apporté à la rédaction de la notice signalétique, etc. Les bibliothèques virtuelles du type que vous évoquez que j'ai visitées sur le Net me font penser à cette autre proposition que l'on rencontre sur certains sites : les dictionnaires qui s'augmentent au gré des ajouts des uns et des autres, chacun étant libre d'ajouter le mot et la définition qui lui conviennent. C'est amusant, mais il n'y a pas de quoi inquiéter la maison Larousse !

Beaucoup plus sérieuse est la question des éditeurs qui peuvent tout aussi bien que les bibliothèques, parfois mieux qu'elles pour la valeur ajoutée, tenir leur rôle d'éditeur sur les réseaux et dénieient assez largement ce rôle aux bibliothèques. Il y a actuellement débat et il est vif, chaque partie mettant en jeu un questionnement intense sur l'avenir de son métier. Cela nous ramène à Alexandrie, qui a fondé la bibliothèque comme instance légitime de l'édition savante. La bibliothèque d'aujourd'hui, qui a pris conscience des possibilités nouvelles que lui offrent la numérisation et les réseaux, peut-elle prétendre à nouveau à ce rôle d'éditeur intellectuel ? Pour ce qui me concerne, je suis convaincu qu'il est de nouveaux équilibres à trouver dans la coopération entre éditeurs et bibliothécaires, les deux métiers restant indispensables.

Pour conclure, comment définiriez-vous aujourd'hui le statut et le rôle du conservateur de bibliothèque : c'est d'abord un lettré, un gestionnaire, un négociateur, un technicien... ou tout à la fois ?

C'est tout cela, ou ce devrait l'être pour qui prétend avoir la responsabilité d'un établissement. Mais on peut aussi imaginer le conservateur comme spécialisé dans une seule de ces fonctions. Quoi

qu'il en soit, tout conservateur est peu ou prou délégué à la mémoire et à l'identité pour une communauté donnée ; il est en tout cas le gestionnaire d'une collection qui incarne ces biens communs. Ce qui me semble en outre en partage entre tous les conservateurs, c'est la médiation qu'ils développent entre un document et un lecteur. Même si ce dernier ne se manifeste pas, même si le conservateur ne rencontre pas son lecteur – il ne s'agit pas seulement de la médiation au sens où nous l'entendions dans les années soixante-dix, de manière militante mais restrictive –, le conservateur applique toujours au document un certain nombre de techniques de médiation : sélection, validation, catalogage, jusqu'à la reliure qui modifie l'aspect du document et donc les conditions de sa réception. A cet égard, la numérisation

n'est qu'une nouvelle modalité de médiation que le conservateur met en œuvre à des fins de conservation, de diffusion, ou de développement de nouvelles modalités de lecture en bibliothèque, mais sans pour autant renoncer aux procédures préalables qui caractérisent le travail de la bibliothèque.

Cette fonction de médiation, qui institue le conservateur de bibliothèque comme organisateur de « temps différé » dans un monde où l'immédiateté ne suffit pas à nourrir son homme, redonne, me semble-t-il, une nouvelle jeunesse à notre métier. Il est d'ailleurs symptomatique que cette profession qui a traversé une grave crise d'identité au cours des vingt dernières années, voyant sa mort arriver chaque matin, se soit complètement ressaisie et manifeste à nouveau une forme d'adhésion sans complexe à la croyance en son utilité sociale.

Propos recueillis par Louise MERZEAU